

SAINT-RÉMY ■ La Maison d'enfants Arc-en-ciel va pouvoir démarrer Le chantier a trouvé ses financeurs

Les principaux financiers de la Maison d'enfants l'Arc-en-ciel, qui devrait sortir de terre à Saint-Rémy-sur-Durolle, ont signé la garantie d'emprunt, jeudi dernier.

Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général du Puy-de-Dôme, Isabelle Dubois, Présidente de l'ADSEA 63 (*) et Fabrice Gourgeonnet, directeur exécutif de la BDR Auvergne de la Caisse d'Épargne, en présence de Mirielle Lacombe, vice-présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme, ont signé la garantie d'emprunt pour la reconstruction de la Maison d'enfants l'Arc-En-Ciel.

Depuis la loi du 5 mars 2007, le Conseil général est le chef de file de la protection de l'enfance. Il a la responsabilité de la prise en charge des mineurs qui lui sont confiés soit par leurs parents soit par l'autorité judiciaire. Une des solutions qui peut être proposée est le placement dans une Maison d'enfants à caractère social.

Actuellement 950 enfants sont placés auprès de



SIGNATURE. De gauche à droite, M. Lacombe, F. Gourgeonnet, J.-Y. Gouttebel, I. Dubois.

l'aide sociale à l'enfance et le Conseil général s'attache à promouvoir la rénovation des établissements d'accueil existants.

5.800.000 euros alloués

Plusieurs projets ont bénéficié de l'engagement financier du Conseil général à travers le département.

Le projet concernant la Maison d'enfants l'Arc-en-ciel, gérée par l'ADSEA, s'inscrit dans ce mouve-

ment (voir notre édition du 26 janvier). Longtemps abritée à Chassignol sur les hauteurs de Thiers, cette Maison d'enfants qui accueille environ 40 à 45 mineurs, est vétuste. Le choix a été fait de la transférer sur un site nouveau, construit à neuf, sur la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle, dans un environnement garantissant une bonne implantation au sein de la commune. La signature de la garantie

d'emprunt par le Conseil général aux côtés de la Caisse d'Épargne et de l'ADSEA marque le lancement effectif du projet.

Le coût total du projet s'élève à 5.800.000 euros.

Le prêt sera de 5,2 millions d'euros, l'ADSEA apportant 600.000 euros en fonds propres. Le Conseil général apportera sa caution sur 50 % du prêt soit 2,59 millions d'euros. ■

(*) ADSEA : Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.